



Litige avec carglass dans le cadre de la faillite de mon assureur

Par **Isabelle V**, le **29/09/2011** à **09:43**

Bonjour,

Faits : bris de glace réparé par Carglass ; mon assurance dépose le bilan APRES le dégat mais ne paye pas la facture. Carglass se retourne contre moi .

Pièces : facture initiale envoyée à mon assureur, trace visible dans mon espace client, dégat porté à mon relevé d'information.

Une nouvelle facture émise 2 mois après avec nouvelle date et nouveau montant MAIS malgré tout mention DUPLICATA (illégal ???) m'est envoyé par Carglass.

Question : Carglass a-t-il le droit de m'obliger à payer la facture alors qu'il est inscrit comme créancier de mon ex-assureur ? N'est pas illégal de m'envoyer un soit-disant duplicata de facture qui n'a ni la même date ni le même montant que la facture initialement envoyée à mon assureur ?

Merci d'avance pour votre aide.

Isabelle Viseux - 0687083179

Par **pat76**, le **29/09/2011** à **16:01**

Bonjour

Si Carglass est inscrit comme créancier de votre assureur auprès du liquidateur judiciaire qui gère la liquidation de votre assureur, il n'a pas à vous réclamer le paiement de la facture.

Prenez contact avec le liquidateur judiciaire et soumettez-lui la situation.

Ensuite renseignez-vous auprès des services de la répression des fraudes concernant le duplicata de la facture.